

## BULLETIN d'INFORMATIONS

janvier 2023

### SPECIAL CRÈCHES

En tant qu'agent INSERM, vous avez la possibilité de postuler pour une place en crèche pour votre enfant auprès de

**la SRIAS**

Pour cela, vous devez vous rendre sur

[SRIAS Nouvelle Aquitaine](#)

Aller sur l'onglet - Crèches

- Réservations Places en crèche

Et suivre la procédure d'inscription après avoir fait 3 choix parmi les crèches disponibles sur la liste.

Le code MIN à saisir est le **238**

**Pour les agents contractuels, il faut que la durée du contrat couvre la durée de place en crèche prévue**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre assistante sociale du personnel

Sarah TRIAS



06 16 04 20 36



sarah.trias@inserm.fr